

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                  |                                                     |                                         |                                |                                     |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Garderie coopérative de Rogersville Itée  |                                                     | Date d'inspection<br>Le 08 juillet 2026 |                                |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie Coopérative de Rogersville II |                                                     | Numéro de permis<br>2019460             |                                |                                     |
| Adresse<br>Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7      |                                                     | Numéro de téléphone<br>(506) 625-0733   |                                |                                     |
| Type de permis<br>Garderie éducative à temps plein               | Nombre maximal d'enfants<br>39                      | Âges des enfants<br>PRÉSCOLAIRE         |                                |                                     |
| Personnel SGE<br>Rachelle Roy Arseneau                           | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                         |                                |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives             |                                                     | Règlement                               | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

- Visite d'inspection de surveillance inattendue à l'établissement en début matinée
- Le ratio fut respecté durant la visite
- L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer
- Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants.
- Des zones ombragées sont offertes aux enfants dans l'aire de jeu extérieurs, il fut recommandé d'augmenter l'ombre dans le parc des 3-4ans. La superficie de l'ombre est beaucoup moins grande en après-midi.
- Durant la visite, une barbotine (petite piscine) remplie d'eau était à la disponibilité des enfants. Il fut expliqué que les bacs d'eau, les gicleurs...etc sont permis durant la saison estivale, mais les piscines d'eau dans lesquels les enfants peuvent s'asseoir ne sont pas permises dues aux règlements de santé publique.
- Les renseignements concernant les allergies des enfants sont affichés dans l'endroit où la nourriture est préparée
- L'eau potable est servie tout au long de la journée
- La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.
- Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel a chacun pour y ranger ses effets personnels, cet espace est identifié par son nom.
- L'espace individuel est rangé séparément et à l'usage exclusif de l'enfant
- Il fut observé durant la visite que l'éducatrice est engagée dans le jeu des enfants, des questions ouvertes sont posées pour approfondir la découverte et l'exploration des enfants.
- Lorsque de l'acétaminophène est administré à un enfant l'autorisation écrite du parent se retrouve dans le dossier de l'enfant
- Les médicaments sont rangés sous clé dans chaque local et hors de portée des enfants

Observations : À mon arrivée les enfants terminent leurs collations, une fois terminé ils se sont préparés pour aller jouer dehors. Durant leur temps de jeux extérieur, deux animatrices venant de la bibliothèque publique sont venues faire une lecture et une activité de bricolage avec les enfants. Une fois entrée les mains furent lavées et le dîner servi.

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 juillet 2026

Date

original signé par  
Paulette Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juillet 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*